

3. DESCRIPTION DU PROJET.

D'une centrale photovoltaïque au sol :

70 tables de 48 panneaux photovoltaïques.

Dimensions d'une table : 24 m x 3.6 m

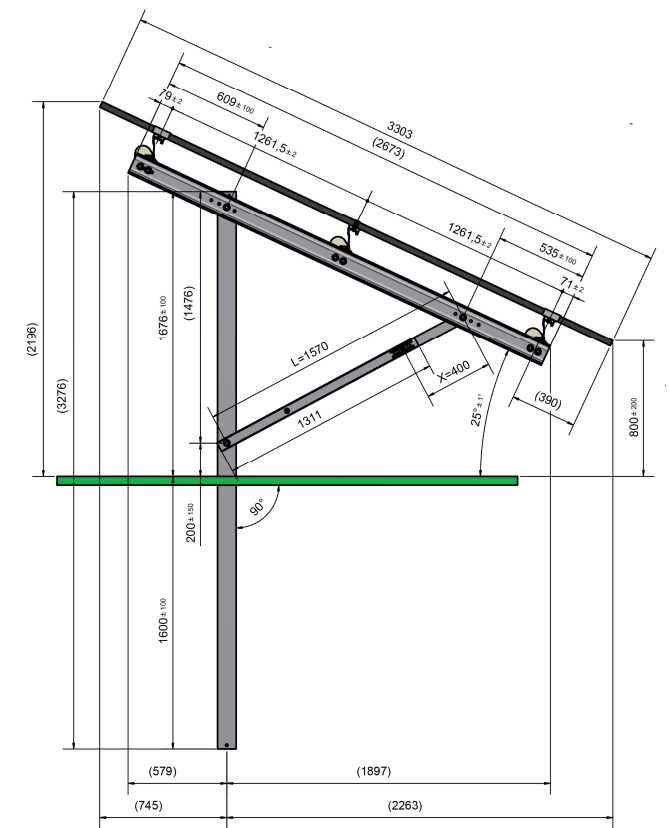
Soit une emprise au sol de 6 048 m²

puissance : 1,12 MWc

Une allée périphérique et des allées intérieures en 0/20 seront créées afin de faciliter l'entretien et la maintenance.

De plus, un espace de puisage d'eau sera réalisé afin qu'aucun élément du parc photovoltaïque ne soit situé à plus de 200 m de celui-ci.

L'accès à l'espace de puisage se fera par une voirie lourde et depuis la D13.



Principe constructif d'une table

D'une centrale photovoltaïque flottante divisée en deux parties : (Voir Annexe 2)

Principale : 28 593 m²

Secondaire : 3127 m²

Soit un emprise au sol totale de : 31 720 m²

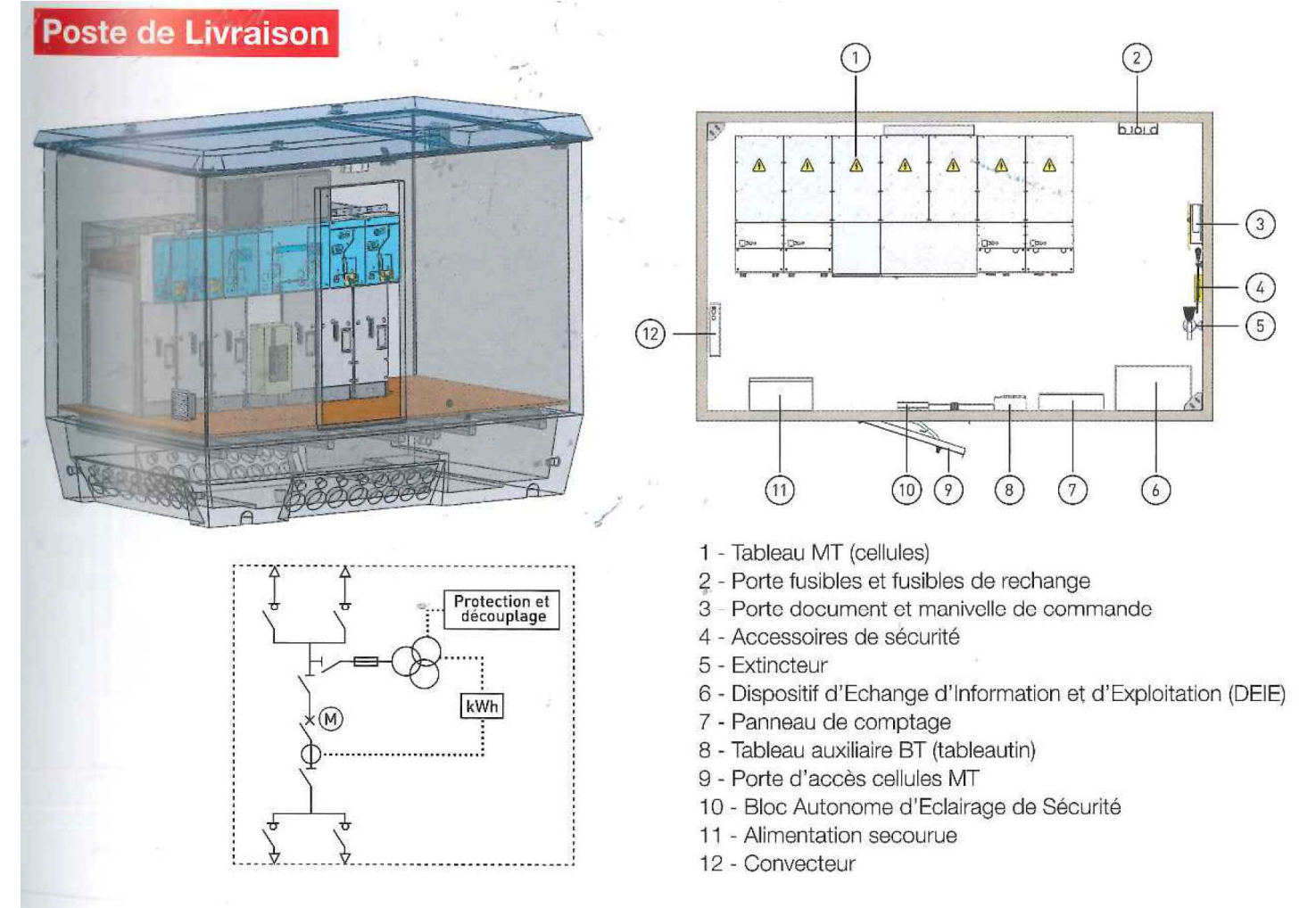
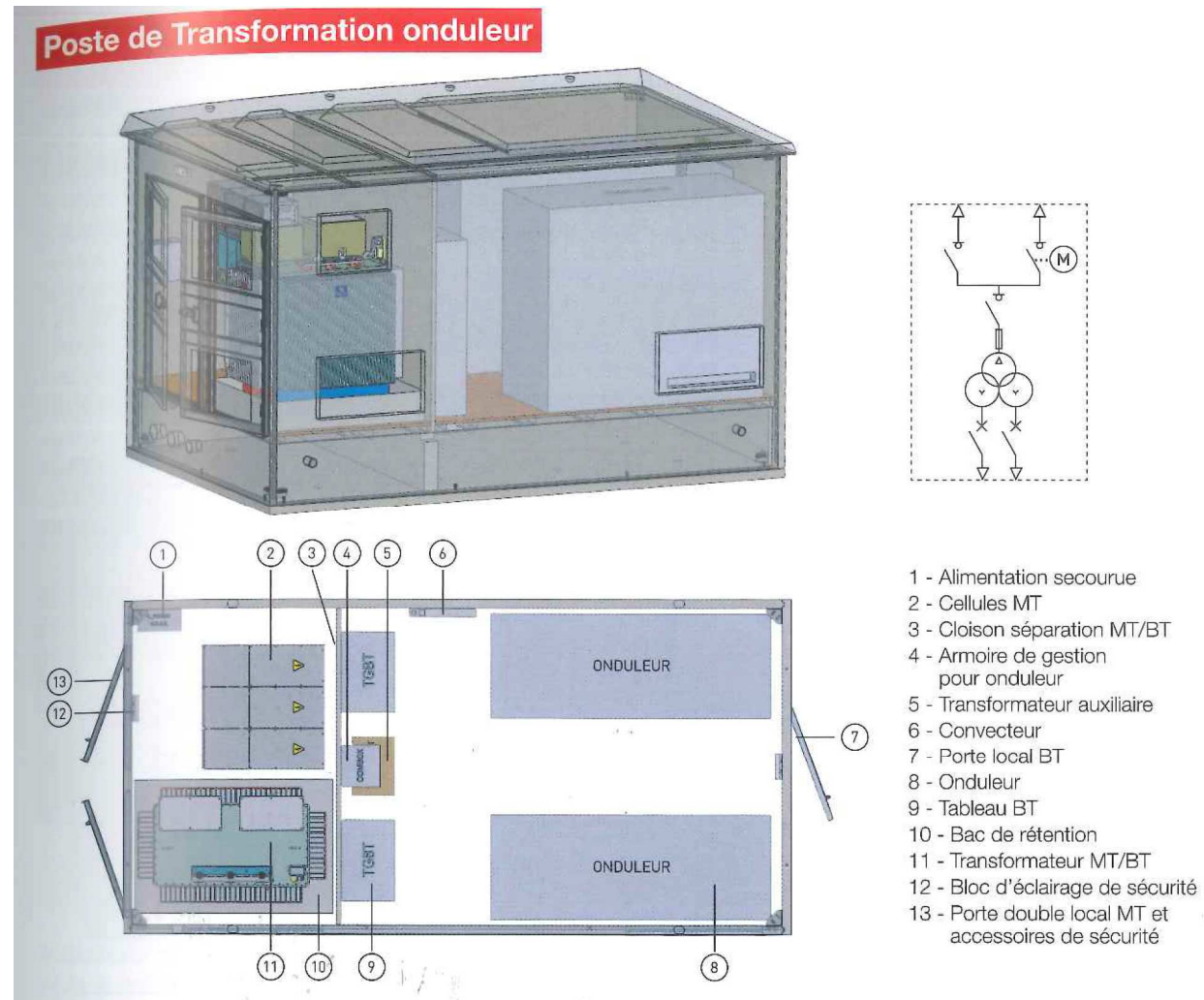
Puissance : 3,125 MWc



Exemple d'une centrale photovoltaïque flottante

Afin de raccorder la centrale au réseau ENEDIS, 5 locaux onduleurs et un poste de livraison seront créés.

Les locaux onduleurs assureront la transformation du courant produit par la centrale tandis que le poste de livraison situé à l'entrée de la parcelle et sur l'accès du site assurera le comptage, sera l'élément principal de sécurité contre les surintensités et fera office d'interrupteur fusible. Ils seront de couleur Beige RAL 1015.



Afin de sécuriser le site, une clôture ainsi que système de surveillance à distance seront mis en place.

La clôture d'une hauteur de 2.40 m et de couleur Gris ciment RAL 7033 sera mise en place sur la périphérie de la centrale au sol. Des passages pour la faune (ouvertures 0.20 m x 0.20 m) seront réalisés en pied de clôture et disposés régulièrement (tous les 100m). (Voir annexe 1)

Le portail sera à ouverture battante, métallique et de couleur Gris ciment RAL 7033. (Voir annexe 1)

Le site fera l'objet d'un gardiennage à distance. Un système de 5 caméras et de détection d'intrusion sera installé, permettant de mettre en œuvre un système de "levée de doutes".

4. ASPECT REGLEMENTAIRE.

L'emprise du projet de parc photovoltaïque au sol et flottant de Montpezat correspond à une zone Ng.

Le PLUi indique, que dans le secteur Ng, "tout est interdit à l'exception :

- des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif;
- des constructions, des installations liées à l'activité des gravières;
- de la maison de l'exploitation de la gravière;
- l'extension des constructions existantes sur la zone"

Par nature, le projet de parc photovoltaïque de Montpezat est une installation d'intérêt collectif. Il est conforme avec le règlement du sous-secteur Ng concernant l'occupation des sols. Par ailleurs, le PLU est en cours de révision et la zone sur laquelle se trouve projet sera alors classé en N-PV (Naturelle avec possibilité d'implanter une centrale photovoltaïque)

Les arbres à haute tige et arbres d'ornements, situés sur l'emprise du projet, seront remplacés par des essences d'arbres locales (Chênes, Frênes, Charmes) et plantés au sud du projet, en bordure du ruisseau de la Segnoles, afin de réduire l'impact visuel pour les automobilistes venant du Nord et de ne pas gêner la production des panneaux photovoltaïques.